



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 9 février 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

De nombreux médias européens rapportent le décès d'au moins quatre touristes britanniques ayant séjourné entre août et novembre 2025 dans plusieurs hôtels de la chaîne Riu au Cap-Vert, décès mis en relation avec une infection bactérienne de type shigellose et avec des défaillances graves dans la prise en charge hospitalière locale. Des centaines de cas de shigellose auraient par ailleurs été recensés chez des voyageurs européens de retour du Cap-Vert sur la même période. Le 3 février 2026, le gouvernement du Cap-Vert a formellement démenti l'existence d'une épidémie active de shigellose dans le pays.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur :

- Pourquoi le ministère n'a pas procédé à une adaptation des avis de voyage et renvoie-t-il aux avis de voyage des pays voisins ?
- Monsieur le ministre estime-t-il émettre un avis de voyage pour le Cap-Vert et pourquoi ?
- Est-ce que des cas d'infection bactérienne de type shigellose auprès de voyageurs provenant du Cap-Vert sont connus au Luxembourg ?
- Le ministère a-t-il procédé, seul ou en coordination avec d'autres États membres ou avec le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), à une évaluation spécifique du risque sanitaire que représente actuellement un séjour dans les principaux sites touristiques du Cap-Vert pour les ressortissants luxembourgeois (notamment en matière de shigellose et de capacité de prise en charge médicale sur place) ? Dans l'affirmative, quelles en sont les principales conclusions ?
- Monsieur le ministre envisage-t-il de soulever ce sujet lors de son prochain déplacement au Cap-Vert ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Yves Cruchten
Député